81e ANNEE. — N° 68.

VENDREDI 13 JUIN 1941.

ABONNEMENTS
LOT et Départ. limitr.
3 mois 6 mois 1 an
25 fr. 40 fr. 70 fr.
Autres départements
3 mois 6 mois 1 an
26 fr.50 42 fr. 73 fr.

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT - Paraissant les Mercredi, Vendredi & Dimanche

TÉLÉPHONE 31
Compte postal : 5399 TOULOUSE
Les abonnements se paient d'avance
Changement d'adresse : 1 franc

50c.

Administration
CAHORS - I, Rue des Capucins, I - CAHORS
Les annonces sont reçues au bureau du Journal

Direction & Rédaction
Directeur : A. COUESLANT
Rédacteurs : Emile LAPORTE, Louis BONNET
Paul GARNAL

Publicité
ANNONCES JUDICIAIRES..... 1 fr. 90
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace).... 2 fr. 25
RÉCLAMES 3e page (— do —).... 3 fr. 50
— 2e page (— do —).... 6 fr. »

50c.

BIBLIOTHÈQUE DE CAHORS

D'UN MENSONGE A L'AUTRE

Est-ce le cœur qu'elle a perdu, l'Angleterre, ou bien la tête ? A voir, depuis des mois, l'obstination enragée qu'elle met à pousser la France parmi ses ennemis, on croirait qu'elle n'en a pas assez à combattre ! On a beau se prendre le front dans les mains, on n'arrive à s'expliquer ses crises contre nous que par une défaillance de l'esprit...

...A moins qu'il ne s'agisse plus simplement d'une jalouse fureur envers ses alliés qu'elle ne trouverait pas assez abîmés et qu'elle ne voudrait pas voir survivre à son propre écroulement prévu et redouté. Qui sait s'il ne lui est pas intolérable de penser que Paris pourrait être préservé, alors que Londres serait voué à la destruction ? Qui sait si, se sentant perdue, elle ne rêve pas de nous perdre avec elle ? Ou, du moins, de nous faire, avant de mourir, le plus de mal qu'elle pourra ? Affreuse consolation ! Certes, mais qui sait si l'idée d'un relèvement possible de la France ne lui rend pas plus cruelle encore la vision de son immense Empire en voie de dislocation ?

Tout cela est abominable ! Mais comme de toute évidence ce que fait l'Angleterre est hors de la raison, il faut bien chercher ailleurs l'explication de son inexplicable conduite.

Comment pourrait-on prendre au sérieux les motifs qu'elle essaye d'en donner, alors surtout qu'à huit jours de distance elle se trouve obligée de démentir ce qu'elle a affirmé. Il y a même quelque chose d'effarant dans le tranquille cynisme avec lequel elle déclare les 8, 9 et 10 juin, que ce qu'elle disait le 2 et 3 du même mois était faux et inexistant.

C'est pourtant ce qu'elle fait. L'autre semaine, tous les jours, matin et soir, la presse et la radio anglaise s'acharnaient à répéter que la France livrait la Syrie à l'Allemagne. D'être furieuses et indignées, cela ne les empêchait pas d'être précises. Elles donnaient des détails et des dates. Elles dénonçaient l'installation progressive des Allemands, comment les régiments du Reich remplaçaient méthodiquement les régiments français, comment des paquebots français, camouflés en navires-hôpitaux dont on citait les noms, débarquaient en des ports, qu'on désignait, des troupes et du matériel allemands. Tout y était et presque les numéros des régiments.

En vain les gouvernements syriens et libanais, en vain le général Dentz, gouverneur français, opposaient démentis sur démentis, précis et circonstanciés. En vain, après eux, le gouvernement français multipliait les dénégations, les garanties et les assurances qu'il n'y avait en Syrie d'autres forces militaires ou civiles que les forces françaises.

Rien n'y faisait ! Il fallait un prétexte pour attaquer la Syrie. Les Anglais avaient inventé celui dont ils avaient besoin. Ils s'y tenaient et pendant des jours ils le répétèrent. Mais quand le mauvais coup fut commencé, quand l'irréparable fut accompli, alors ils rejetèrent les mensonges qui leur étaient devenus inutiles et même compromettants ! Compromettants, parce que la preuve allait être faite qu'ils avaient menti, parce que l'expérience allait démontrer que le territoire syrien ne contient que des soldats français.

Alors, pour n'être pas pris en flagrant délit, du jour au lendemain, ils changèrent de langage. L'officielle agence Reuter, la presse et la radio anglaises cessèrent de répéter que les Allemands occupaient la Syrie, que les soldats allemands y avaient pris la place des Français ! Non, tout cela, qui avait assez servi pour tromper quelques naïfs, fut oublié et l'on s'est mis, du jour au lendemain, à entonner un autre refrain. On dit seulement que, si les Anglais veulent entrer en Syrie, c'est uniquement pour empêcher les Allemands de la prendre !

Et voilà comme on essaye de faire oublier un mensonge par un autre mensonge. Qui voudra s'y laisser prendre ? La parole de l'Angleterre est désormais sans crédit. Et d'abord sa seconde tromperie est plus bête encore que la première. Car on se demande ce qu'ils pourraient faire de mieux que d'aller eux-mêmes quelque part pour y attirer les Allemands qui les cherchent partout. Dès que les Britanniques seraient en Syrie, les Allemands auraient une bonne raison pour y accourir !

Quant à les en empêcher il faudrait tout de même que les Anglais s'y prennent un peu mieux qu'ils n'ont fait en Grèce ou en Crète !

Emile LAPORTE.

Nos Echos

Faites taire cette propagande.

A l'heure où nous sommes, l'indulgence n'est plus possible ! Ce n'est plus le moment de plaisanter. Il faut faire taire ceux ou celles qui font de la propagande en faveur d'anciens alliés devenus des ennemis.

A l'heure présente, des soldats français se battent en Syrie contre des troupes anglaises qui sont venues les attaquer chez nous, chez eux ! A l'heure présente des soldats français sont tués par des balles et des obus anglais. Il est intolérable que, pendant ce temps, en France, des gens, hommes ou femmes, excusent et même approuvent ceux qui les ont ainsi assaillis. Ceux-là ou celles-là — car il y a aussi des femmes — si on ne peut pas les convaincre, il faut les faire taire ! Qu'ils soient imbéciles ou mauvais Français — car il y a de la propagande communiste là-dessous — il faut les réduire au silence.

Si on a pu longtemps s'acharner à de vains espoirs, si l'on a pu longtemps hésiter sur la bonne route à suivre, aujourd'hui le doute n'est plus possible. La lâche conduite des Anglais, leurs trahisons répétées envers la France loyale qui eut le grand tort de se sacrifier à cette alliance, tout cela libère la conscience des derniers scrupules et l'esprit des plus tenaces hésitations.

Ils ont beau être lointains, ces champs de bataille syriens, c'est la France qui s'y trouve attaquée et ce sont des enfants de chez nous — nous y connaissons des Lotois et des Cadurciens ! — ce sont des soldats français qui se battent là-bas pour défendre notre pays. Ils devraient avoir honte ceux qui, chez nous, ne sont pas avec eux de tout leur cœur et de toute leur pensée !

Les bourdes qu'on raconte.

En tout cas, honteux ou non, il faut les faire taire.

Ce n'est pas que leur propagande soit bien habile, elle est au contraire particulièrement grossière et bête. Pour y croire, il faut être ou passionné ou inintelligent. C'est-à-dire ou de parti-pris, résolu à ne pas raisonner — il s'en trouve de ceux-là — ou incapable de rien comprendre. A ceux de ces deux catégories, on fait avaler les plus énormes bourdes.

D'abord, bien entendu, c'est le gouvernement français qui ment et c'est le gouvernement anglais qui dit la vérité. Ce dernier a beau se contredire, peu importe. Il dit quand même la vérité, le 2 juin, lorsqu'il déclare que les Allemands sont en Syrie ; il dit aussi la vérité le 9 juin lorsqu'il déclare que les Allemands ne sont pas en Syrie.

Partant de là, vous n'imaginez pas ce que ces forcenés de la sottise sont capables de raconter... Une fois ce sont les Français de Syrie qui ont appelé les Anglais. Une autre fois, les Anglais entrent en libérateurs, chantant *la Marseillaise* — c'est çà qui leur ressemble! Une autre fois, on vous déclare qu'il n'y a pas de guerre, que personne ne se bat en Syrie et qu'on n'y a pas tiré un seul coup de fusil. Etc., etc.

Nous le répétons, ces propagandistes ne sont pas nombreux à Cahors, mais ils sont acharnés. Et il faut les faire taire.

LA QUINZAINE DU LIVRE AUX PRISONNIERS

Des COLIS pour maintenir leur corps
Des LIVRES pour maintenir leur moral !

L'AMIRAL DARLAN trace la voie unique du Salut

Le 10 juin a été radiodiffusé un très important et très grave message de l'Amiral Darlan dont voici les principaux passages :

FRANÇAIS,

Dans mon précédent message, je vous ai dit que le Maréchal a pris en mains les destinées du pays à l'époque la plus critique de notre Histoire. Prendre le pouvoir dans des circonstances pareilles n'est pas le fait d'un ambitieux, mais bien celui d'un grand patriote. Nous n'aurons jamais assez de reconnaissance pour notre chef, qui a fait don de sa personne à la France pour la sauver.

Or, sauvée, elle ne l'est pas encore. L'heure n'est pas venue des disputes stériles et des critiques acerbes contre le gouvernement. L'heure est à la discipline et à l'union.

La défaite engendre toujours le malheur, et c'est une tradition française de rendre le gouvernement responsable des malheurs du peuple. Nos misères présentes, nous les devons au régime qui nous a conduits à la défaite. C'est lui le responsable et non le gouvernement du Maréchal qui, héritier d'une situation désastreuse, s'efforce de remédier aux maux dont vous souffrez et d'en réduire la durée.

.....

Il lui faut, pour réussir, du courage, de la ténacité, de l'abnégation et l'appui de la nation. **Si la nation ne veut pas comprendre, elle périra.** Nombreux sont ceux qui cherchent à obscurcir l'entendement de la nation. Comme vous êtes nerveux, inquiets, parce que vous êtes malheureux, beaucoup d'entre vous croient tout ce qui se raconte, tout ce qui se chuchote, sans même prendre parfois la peine de réfléchir. Ils tiennent pour des vérités indiscutables ce que leur rabache tous les jours une radio clandestine ou dissidente, payée par une puissance étrangère. Ils ne se donnent pas la peine de faire le rapprochement, pourtant si troublant, entre la propagande gaulliste et la propagande communiste, qui par les mêmes moyens veulent atteindre le même but, faire naître le désordre dans notre pays, accroître la misère de la population, pour empêcher la France de revivre.

Et cela porte à penser que les mots d'ordre auxquels obéissent les chefs communistes, que les subsides qu'ils reçoivent doivent venir de l'occident de nos frontières.

Français, méfiez-vous et secondez le gouvernement dans sa lourde, dans sa très lourde tâche. Cette tâche du gouvernement est triple : améliorer la situation présente du peuple français, préparer la paix dans la mesure où le vaincu peut le faire, préparer l'avenir de la France dans la nouvelle Europe.

L'Amiral Darlan rappelle ensuite que l'armistice n'est pas la paix, qu'il peut être rompu à la volonté du vainqueur, qu'il faut négocier avec celui-ci qui mesurera ses concessions à notre bonne ou mauvaise volonté. Il est donc très difficile et très délicat de préparer une paix définitive. Il faut pour cela que la France domine sa défaite comme l'Allemagne domine sa victoire. Et l'Amiral conclut ainsi :

Mettez-vous courageusement en face du réel. Ne vous abandonnez pas à des réactions sentimentales qui n'auraient d'autre résultat que d'élargir encore, à notre seul détriment, ce fossé que tant de luttes ont creusé entre deux peuples voisins, et que nous devons, de part et d'autre, pour la paix de l'Europe, commencer à combler.

Si ce climat ne pouvait être créé, je craindrais une paix désastreuse pour la France Cette crainte n'est pas fondée sur une impression. Elle l'est sur une certitude.

La troisième tâche du gouvernement est de préparer l'avenir de la France dans la nouvelle Europe. Cette tâche ne peut être utilement entreprise que si la deuxième est menée à bonne fin. Si nous n'avons pas une paix honorable, si la France, amputée de nombreux départements, privée d'importants territoires d'outre-mer, entre dans l'Europe nouvelle diminuée et meurtrie, elle ne se relèvera pas. Nous et nos enfants vivront alors dans la misère et dans la haine qui engendre la guerre. La nouvelle Europe ne vivra pas sans la France, placée au rang que son passé, sa civilisation et sa culture lui donnent le droit d'occuper dans la hiérarchie européenne.

Français, ayez le courage de dominer votre défaite. Soyez assurés que l'avenir du pays est intimement lié à celui de l'Europe. Si, pour vous engager dans la voie où le Maréchal et son gouvernement vous invitent à le suivre, **il vous faut vaincre des illusions ou consentir des sacrifices, puisez votre force dans la certitude que cette voie est pour notre patrie la voie unique du salut.**

INFORMATIONS

A la vice-présidence du Conseil

Le *Journal Officiel* publie une loi du 9 juin portant création de deux nouveaux postes de secrétaire d'Etat et suppression d'un emploi de secrétaire général adjoint, l'un des deux qui avaient été créés à la vice-présidence du Conseil.

D'autre part, un décret porte nomination de MM. Henri Moysset et Benoist-Méchin comme secrétaires d'Etat à la vice-présidence du Conseil.

M. Henri Moysset occupait jusqu'à présent les fonctions de secrétaire général à la vice-présidence du Conseil et M. Benoist-Méchin celle de secrétaire général adjoint à la vice-présidence du Conseil. C'est ce dernier poste qui est supprimé par la loi du 9 juin. Le décret de notification porte la même date.

Déclarations de prisonniers anglais en Syrie

Les premiers prisonniers britanniques expriment leur profond étonnement d'avoir trouvé en face d'eux des troupes françaises et non allemandes comme on le leur avait affirmé.

Un caporal de la Grenadier Guard a déclaré avoir été bouleversé à la vue des casques français.

Forteresse flottante en Russie

Les « Isvestia » donnent la description du lancement d'un navire de guerre, quelque part en U.R.S.S. sans donner de précision.

Le journal parle d'une forteresse flottante, à la construction de laquelle ont participé 200 usines soviétiques. Le plan du navire, ajoute-t-il, est l'expression de la séculaire tactique offensive de la marine russe.

Protestation des Arabes contre l'Angleterre

Dans un appel lancé aux peuples arabes, Faouzi Kaouadji, le chef bien connu des insurgés arabes, qualifie l'invasion de la Syrie par les troupes britanniques de nouvelle preuve d'ignominie à l'égard du monde arabe.

« La lutte contre la Grande-Bretagne, a-t-il déclaré, est une lutte pour une cause sacrée, à laquelle tout Arabe doit se vouer avec toutes ses forces. »

Bateau américain coulé

L'agence Reuter annonce la perte dans l'Atlantique du vapeur américain « Robin-Moor ». La nouvelle en a été donnée par le vapeur brésilien « Oserio » qui a recueilli onze rescapés du « Robin-Moor », qui erraient à la dérive dans un canot depuis dix-neuf jours.

Le premier message envoyé par l' « Osario » annonçait que le « Robin-Moor » avait été coulé par un sous-marin. Ce fait n'a pas été confirmé.

L'Italie occupera la Grèce

Mardi, devant la Chambre des Faisceaux et des Corporations, M. Mussolini a prononcé un discours dans lequel il a traité plus particulièrement de la campagne contre la Grèce.

Il a annoncé qu'à la suite d'un accord avec le gouvernement allemand, l'Italie occuperait désormais toute la Grèce, y compris Athènes, ce pays étant intégré dans « l'espace vital italien ».

EN PEU DE MOTS...

— Une barque dans laquelle avaient pris place 8 personnes dont 7 enfants a chaviré à 7 kilomètres de Contès (Landes). Tous les occupants se sont noyés.

— Une enquête ayant révélé de graves irrégularités dans un service de la préfecture des Bouches-du-Rhône, deux fonctionnaires de la préfecture et un inspecteur principal de police ont été écroués.

— M. Armando Humberto da Gama Ochoa, ministre du Portugal en France, est décédé subitement à Vichy. Il représentait son pays en France depuis 1926.

— On signale qu'une nouvelle secousse sismique violente s'est produite à Angla, en Turquie. Des cheminées se sont abattues et des murs se sont écroulés.

— L' « Officiel » publie un décret par lequel la Cité sanitaire de Clairvivre est dévolue à la Légion Française des Combattants après dissolution de la Fédération des Blessés du poumon.

— L'explosion de la poudrière de Smederevir, près de Belgrade, en Serbie, a fait près de 4.000 morts ou blessés. Les deux tiers de la ville sont anéantis.

CHRONIQUE DU LOT

Pour le REBOISEMENT du Quercy

par le Dr R. DEGUIRAL

Le bilan de cent ans de négligence

(*Suite*)

En gros, nous avons vu la population du Quercy ne cesser de croître jusqu'aux environs de 1865 pour baisser régulièrement à partir de cette époque, diminution qui s'accentue vers 1885, date de l'épidémie du phylloxéra qui ruina le département et accéléra l'évasion des jeunes ménages vers la grande ville.

Considérons encore, du chemin de fer, ces coteaux déserts, croupes aux pentes rapides, où l'automne fait rougir encore des restes de vigne.

La vigne abandonnée est devenue sauvage, les murs de séparation en pierre sèche s'effondrent, le peu de bonne terre, ravinée par l'eau de pluie, glisse et le rocher paraît nu. Là, étaient cultivés des cépages fameux, donnant des vins riches en couleur et en goût, remarquables par leur faculté de vieillissement. Ne trouve-t-on pas encore du « vin de Cahors » antérieur à 1885 qui a perdu son alcool, mais a gardé son arôme et sa saveur.

Le vignoble datait d'avant l'occupation romaine, arraché sur l'ordre de l'empereur Domitien, il avait été replanté au IIIe siècle et, depuis lors, le commerce des vins de Cahors était prospère.

En une année ce fut la ruine de cet immense vignoble, d'autant plus utile au Quercy que seules la vigne ou la lavande peuvent s'accrocher et vivre sur cette rocaille ingrate.

Que ceux enfin qui affecteraient de médire de la valeur des soldats de nos départements fassent le tour de toutes les communes du Quercy. Que ce soit dans les églises ou sur de modestes monuments aux morts de la place du village, une longue liste leur indiquera la participation sanglante qu'apporta le Quercy à l'héroïque hécatombe de 1914-1918, comme à la guerre de 1939-1940.

Qu'on songe un instant au déchet démographique que peut entraîner la disparition de tant de jeunes gens quand, pour la seule cité de Montpezat, on compte plus de 100 tués pour une population totale de 1.755 habitants en 1914. On n'a eu que trop de négligence pour estimer à toute leur importance les terribles répercussions pour la race, tant au point de vue physique que moral, de la disparition sur les champs de bataille de tous ces jeunes hommes, les plus vigoureux, les plus sains, et, souvent, les plus courageux et les plus énergiques.

Ainsi on peut comprendre pourquoi le dépeuplement du Quercy, rapide depuis 1865, accéléré à partir de 1885, s'est précipité à la suite de la guerre mondiale de 1914-1918.

Qu'on le veuille ou non, la suppression du droit d'aînesse et surtout l'obligation du partage strict des terres qui en découle, comme en Gascogne, comme en Languedoc, a entraîné la restriction volontaire des naissancés, a multiplié les fils uniques.

Songeons aux seuls ravages de la guerre sur cette population paysanne de fils uniques et nous comprendrons pourquoi la dépopulation du Quercy a suivi un rythme sans cesse plus rapide.

Car, à cette cause de démoralisation, à la fois par souci de conserver le bien de ses pères, d'assurer au fils une existence plus facile, s'ajoutent toutes les causes générales qui n'ont cessé de jouer durant tout le XIXe siècle : malthusianisme, égoïsme, goût du confort et du moindre effort et cette méconnaissance inimaginable de tous les grands esprits pour un problème si grave d'où sont venus tous nos malheurs.

L'Etat ne se désintéressait-il pas totalement de la protection de la famille, et le public, et les élites n'assistaient-ils pas indifférents à ce scandale de voir le Parlement voter, vers 1909, une vague loi pour la protection de la maternité, que le gouvernement suisse avait adoptée exactement trente-deux ans plus tôt, en 1877.

Enregistrons du reste au passage que le « Code de la Famille », premier effort législatif cohérent de protection de la famille, date seulement de 1939.

Doit-on négliger, au surplus, qu'après le Second Empire, toute cette région subit une pénible crise agricole au cours de laquelle le blé, le vin, les noix, tombèrent à des prix dérisoires.

Faut-il oublier, parallèlement, que le développement des chemins de fer, qui fut alors beaucoup plus un facteur d'émigration que d'essor économique, apporta au petit commerce la concurrence sur place des grands magasins de Paris, contribuant à la gêne du mercier, du tailleur ou de la modiste du village ; et, par contre-coup, paralysant l'activité de tant de modestes artisans drapiers, filateurs ou tisseurs, utilisant la laine des moutons du Causse.

Victime de l'incompréhension officielle des nécessités paysannes, victime de l'absence totale de protection des familles nombreuses, victime enfin de la grande hécatombe de 1914-1918, le Quercy n'a cessé de régresser durant ces cent dernières années.

Sans doute, quelques-uns trouvent de bon ton de faire l'éloge des lois en faveur de l'Agriculture votées durant cette période. Pour un oui, pour un non, on exalte l'arsenal de décrets, de subventions, etc... qui auraient fait du paysan un privilégié et la vie à la campagne une sorte d'existence facile, analogue aux pastorales qu'imaginaient les princesses en robes à panier et à houlettes enrubannées du XVIIIe siècle.

Leur principe a pu être excellent, leur résultat doit être jugé par des faits positifs.

C'est du haut des sommets désertiques des Causses du Quercy et des grands Causses de l'Aveyron, de la Lozère, du Gard et de l'Hérault, qu'il faut apprécier à son absence de conséquences pratiques l'ensemble de l'effort législatif accompli avant 1940 soit-disant en faveur de l'agriculture et du reboisement.

C'est en considérant, chiffres en mains, la chute de la population de nos campagnes, en se promenant parmi tant de villages déserts, que l'on peut estimer à la fois le bilan de la catastrophe agricole du siècle passé, et envisager le degré d'ignorance ou d'impudence de ceux qui affirment que tout a été fait avant cette date pour favoriser le paysan.

Plus que la Haute-Garonne et le Tarn, autant que l'Aveyron, l'Ariège, le Tarn-et-Garonne et le Gers, le Lot ou Quercy a été victime de cette carence dans l'efficacité des lois dites en faveur de l'agriculture, en raison de la nature géologique de son sol, en raison de l'importance des terrains jurassiques calcaires qui le composent.

Que pouvaient, en effet, des lois sans cesse remises en discussion, d'application périodiquement modifiée ? Que pouvaient d'incontestables bonnes volontés parlementaires soumises tous les quatre ans aux hasards de l'élection, en face d'un processus géologique d'assèchement, dont il faut arrêter les répercussions désastreuses par quarante ans d'esprit de suite, de méthode et de ténacité ?

Et pourtant la solution de ce problème est et demeure pour le département une question essentielle.

(*à suivre.*)

Docteur René DEGUIRAL,
Délégué principal du Touring-club de France.

LA CARTE J3
100 gr. de pain de plus par jour aux jeunes gens de 12 à 20 ans

Une nouvelle catégorie de consommateurs va être créée prochainement, la catégorie J 3. Elle comprendra les jeunes gens de 12 à 20 ans. La ration de pain sera identique à celle de la catégorie T, qui est actuellement de 100 grammes de plus par jour.

Cette mesure entrera probablement en application le 1er juillet.

500 GR. DE SUCRE POUR LES CONFITURES

Pour permettre d'utiliser les fruits et de faire des confitures, une ration supplémentaire de sucre de 500 grammes par personne sera allouée vraisemblablement en juin ou juillet.

Semences de plantes oléagineuses

En vue de la préparation de la prochaine campagne, les agriculteurs du département désirant faire des cultures de plantes oléagineuses doivent faire connaître, avant le 18 juin 1941, dernier délai, leurs besoins en semences de plantes oléagineuses d'automne à la Direction des Services Agricoles du Lot, Maison de l'Agriculture, à Cahors.

Bois de chauffage et charbon de bois

La Préfecture communique :

Le Comité de gestion forestière avise les intéressés que pour les transports de bois de chauffage et du charbon de bois par voie de terre à plus de 10 kilomètres du lieu de production, ils doivent être, comme pour les transports par voie de fer, munis d'une autorisation, délivrée par le Comptoir des produits forestiers du département, 24, rue Clemenceau, à Cahors, autorisation qui, remise au transporteur, puis au destinataire, doit être conservée par ce dernier.

DECLAREZ VOS PNEUS !

Voici les dipositions essentielles d'un arrêté préfectoral :

Article 1er. — Tous les détenteurs, à quelque titre que ce soit (particuliers, vendeurs, etc...), de pneumatiques d'automobiles et de motocyclettes (enveloppes de chambre à air) et de bandages pleins, neufs ou usagés, ne faisant pas partie de l'équipement normal d'un véhicule muni d'une autorisation permanente de circuler, devront en faire la déclaration, sur un imprimé d'un modèle obligatoire, à la mairie de leur commune, avant le 16 juin 1941, date limite.

Il est précisé, pour les titulaires d'une autorisation permanente de circuler, que l'équipement normal d'un véhicule comprend les pneumatiques de monte et un pneumatique de rechange pour les voitures de tourisme et camionnettes, et deux pneumatiques de rechange ou deux roues garnies de bandages pleins de rechange pour les camions.

Article 2. — Les imprimés de déclaration sont mis à la disposition du public dans toutes les mairies. Chaque imprimé comporte un reçu détachable afin que les Services de la mairie donnent décharge au déclarant de l'accomplissement des formalités prescrites.

Article 3. — Les propriétaires de pneumatiques qui ont déjà fait une déclaration au mois de février ou de mars devront la renouveler.

Article 4. — Les réfugiés propriétaires de voitures automobiles, qui n'ont pu, jusqu'à présent, revenir en zone occupée, devront faire mention sur leur déclaration de leur situation spéciale.

Article 5. — Toute déclaration reconnue fausse ou incomplète ou toute absence de déclaration entraînera l'application des sanctions prévues à l'article 4 de l'arrêté en date du 8 février 1941 de M. le Ministre Secrétaire d'Etat à la Production industrielle et au Travail.

PRIX DES LÉGUMES

Par arrêté préfectoral, le prix des légumes est fixé comme il suit. Nous donnons ci-dessous les prix de détail au kilogr. :

Artichauts, 6 fr. 50 ; — *carottes* (en bottes de 1 kgr., fanes comprises), 6 fr. ; (queutées, en vrac), 6 fr. 50 ; — *navets* (en bottes de 1 kgr., fanes comprises), 3 fr. 25 ; (queutées, en vrac), 3 fr. 90 ; — *oignons blancs* (en bottes), 7 fr. 80 ; (en vrac), 6 fr. 50 ; — *oignons équeutés* (en vrac), 6 fr. 50 ; — *ail nouveau*, 9 fr. ; — *choux*, 3 fr. 90 ; — *poireaux nouveaux* (en bottes de 1 kgr.), 11 fr. 70 ; — *radis* (25 minimum à la botte), 1 fr. 60 ; — *épinards*, 4 fr. 30 ; — *petits pois*, 6 fr. 25 ; — *pois mange-tout*, 10 fr. 40 ; — *asperges* (18 cm. de longueur et 14 mm. de diamètre), 13 fr. 40 ; grosses, 9 fr. 40 ; moyennes, 6 fr. 70 ; petites, 4 fr. 10 ; — *laitues de châssis de production*, la pièce, 2 fr. 10 ; petites, 1 fr. 70 ; — *laitues autres que de châssis*, le kilo, 5 fr. 50 ; — *romaines*, la pièce, grosses, 2 fr. 30 ; petites, 1 fr. 70 ; — *scarolles et chicorées maraîchères*, 5 fr. 60 le kilogr. ; — *choux-fleurs* (géant de plus de 2 kgr. 500), 8 fr. pièce ; gros (de 2 kgr. à 2 kgr. 500), 7 fr. 40 ; moyen (de 1 kgr. 500 à 2 kgr.), 5 fr. ; petits (moins de 1 kgr. 500), 3 fr. 40 ; — *tomates* (lisses), 12 fr. 50 ; (côtelées), 11 fr. 10 ; — *haricots* (verts fins), 6 fr. 70 ; (beurre), 9 fr. ; (verts moyens), 9 fr. 70 ; (mange-tout), 11 fr. 10 ; (gris), 11 fr. 10 ; — *courgettes*, 6 fr. 70 ; *fèves*, 4 fr. 70 ; *blettes*, 4 fr. 50.

Distribution de carbure de calcium pour l'éclairage et la traction

La Préfecture communique :

La réglementation annoncée par un récent communiqué pour la distribution, la vente et la consommation du carbure de calcium destiné à l'éclairage et à la traction, ne sera mise en vigueur qu'à dater du 1er juillet 1941, au lieu du 1er juin 1941.

En conséquence, ce n'est qu'à partir du 1er juillet, qu'aucune quantité de carbure de calcium ne pourra être délivrée aux consommateurs sans que ceux-ci remettent aux commerçants des tickets correspondants.

La déclaration des quantités de carbure de calcium supérieures à 50 kg. demeure obligatoire.

Le recensement des besoins en carbure de calcium pour l'éclairage et la traction devra également se poursuivre. A cet effet, tous les consommateurs qui n'ont pas adressé une demande à la mairie de leur commune pour le mois de juin, devront le faire le plus tôt possible, pour le mois de juillet.

Stations thermales

On annonce que dans les Pyrénées, toutes les stations thermales de la zone non occupée, sauf La Droste, seront ouvertes à partir du 15 juin.

CAHORS

VOUS DONNEREZ DES LIVRES POUR NOS PRISONNIERS LE 12 JUIN

Vous avez certainement trouvé dans votre boîte aux lettres le même « papier » que moi :

« Les Jeunes de Cahors passe-« ront jeudi 12 juin, de 18 heures « à 21 heures, pour ramasser les « livres et les dons en argent que « vous aurez bien voulu préparer « pour nos prisonniers. Merci. »

Vous avez sans doute aussitôt préparé un petit colis d'ouvrages : des romans d'hier et d'aujourd'hui, des revues qui garnissent vos rayons ou vos placards, des études diverses sur des questions qui furent d'actualité, des manuels achetés pour vos loisirs, des livres de classe qui rappellent les jours enfuis et que vos enfants ne peuvent guère utiliser. Vous donnerez tout cela le 12 juin, jeudi soir ; les Jeunes de Cahors passeront le prendre chez vous, à l'heure où toute la famille est rassemblée : les parents sont revenus de leur travail et les enfants de leur école et les dons seront faits en commun. A cette heure douce où la famille est complète, pensez à ceux qui sont séparés de la leur ; ils seront ensemble eux aussi pour lire les ouvrages que vous aurez donnés ; ils retrouveront peut-être en les lisant cette ambiance qui vous est si chère et qu'ils n'ont pas oubliée...

Tous les Jeunes rassemblés dans des Mouvements participeront à ce ramassage du 12 juin : les Scouts travailleront à La Barre et dans le quartier de la Gare ; les Eclaireurs mèneront leur chasse autour de la falaise des Soubirous ; les Compagnons arpenteront Cabessut; les Guides iront du Moulin de Coty jusqu'à Cabazat ; la J.E.C. égaillera ses adhérents au sud de la rue Wilson ; les Eclaireuses s'en iront dans toutes les maisons depuis le Boulevard et le Lycée Gambetta juqu'à la Gare et aux Archives ; de la Cathédrale au Château du Roi, vous verrez les jeunes de la J.E.C.F. ; la J.O.C., la J.O.C.F. visiteront les Badernes, le quartier de la Mairie et celui de la Cathédrale. Ainsi tout Cahors sera prospecté, toutes les maisons seront sollicitées, tous les dons seront reçus ; tous les Cadurciens participeront à notre Croisade pour *donner des livres pour les prisonniers.*

Mariage

On annonce le mariage de Mlle Mauricette Méric, fille de Mme et Me Jean Méric, avoué près le tribunal civil de Cahors, avec M. Alain Pennes, fils de Mme et M. Roger Pennes, préfet honoraire, trésorier payeur général du Tarn.

La bénédiction nuptiale sera donnée aux jeunes époux le 16 juin, en la cathédrale de Cahors, par Mgr Moussaron, archevêque d'Albi.

Aux futurs époux, nous exprimons nos meilleurs vœux et à leurs familles si sympathiquement et honorablement connues dans Cahors, nous présentons nos cordiales félicitations.

Plainte

Une de ces nuits dernières, vers 1 heure, M. Marmier, propriétaire à Montcléra, se trouvant dans sa grange, entendit un vacarme provoqué par des noctambules.

Il se rendit sur les lieux mais, à peine arrivé, il fut projeté par l'un d'eux d'un coup de tête en pleine poitrine sur des fils de fer. M. Marmier a été blessé à la tête et aux mains.

Plainte a été portée ; la gendarmerie de Cazals a ouvert une enquête.

Vol imaginaire

Mme B..., 78 ans, demeurant à Mercuès, a porté plainte contre une de ses voisines qu'elle accuse de lui avoir volé du linge et des denrées. Elle affirme même que cette voisine serait entrée chez elle par le conduit d'une cheminée.

La gendarmerie de Cahors a fait une enquête qui a démontré l'invraisemblance des renseignements fournis par la plaignante. D'autre part, les témoignages recueillis sur la personne soupçonnée, s'accordent à affirmer que celle-ci est d'une inattaquable probité.

Vol de vélo

M. Salgues, épicier, rue du Maréchal-Foch, avait laissé sa bicyclette dans le couloir de l'immeuble, rue J.-B. Delpech.

Mardi matin, il constata qu'elle avait disparu.

Plainte a été portée à la police qui a ouvert une enquête.

POUR INVOQUER LE SECOURS NATIONAL IL FAUT Y ETRE AUTORISE

Il arrive constamment que des ventes d'objets, des spectacles ou séances artistiques diverses sont organisés au profit du Secours national sans qu'une autorisation ait été sollicitée au préalable.

Il est rappelé qu'aucune manifestation, quelle qu'elle soit : ventes, spectacles ou autres, ne peut avoir lieu au profit du Secours national sans une autorisation écrite. Celle-ci peut être uniquement accordée, soit par la Direction du Secours national à Royat, soit par les Délégations départementales. De telles autorisations ne seront d'ailleurs données que très exceptionnellement, afin que la générosité du public, — toujours si grande lorsqu'il s'agit de secourir les détresses, — ne soit pas perpétuellement sollicitée.

Le Secours national sait parfaitement les intentions généreuses qui animent les organisateurs de toutes ces manifestations ; il les en remercie très vivement, mais les prie de comprendre les motifs de cette mesure, inspirée uniquement par le souci d'éviter que la générosité du public ne soit lassée par des sollicitations continuelles.

JARDINS FAMILIAUX

Les personnes qui, depuis le mois d'octobre 1940, ont mis en culture un jardin, peuvent bénéficier de la subvention de l'Etat de 150 fr. par jardin, à condition d'adhérer à la Ligue du coin de terre. Une réunion de tous les intéressés aura lieu le vendredi 13 juin, à 8 h. 30, à la mairie de Cahors.

Recensement de la population

Par décret du 27 mai 1941, il vient d'être prescrit le recensement des personnes des deux sexes, nées entre le 1er janvier 1876 et le 31 décembre 1926.

A cet effet, le Maire de la ville de Cahors prie les personnes disponibles susceptibles d'être « agent recenseur » de se faire inscrire à la mairie (bureau du Secrétaire général) avant le 17 juin courant.

Production de plants de pommes de terre

Le Maire de Cahors invite les agriculteurs de la commune qui ont utilisé cette année des plants de pommes de terre sélectionnés, français ou étrangers, et qui désirent réserver certaines parcelles en vue de la production de semences, à vouloir bien se faire inscrire à la mairie avant le 20 juin courant, dernier délai.

Réunion des entrepreneurs de battage

Le Syndicat des entrepreneurs de battage convie ses membres de l'arrondissement de Cahors à assister à la réunion qui aura lieu à Cahors, à la Maison de l'Agriculture, samedi 14 juin, à 9 heures.

Contre le marché noir

Dans sa séance hebdomadaire, le Comité départemental de surveillance des prix dans le département de la Seine a décidé la transmission au Parquet de 32 dossiers aux fins de poursuites pour infractions diverses à la réglementation des prix. Parmi ces affaires, dix relatives au marché noir ont motivé l'arrestation de 52 individus. Le Comité a proposé en outre la fermeture de 5 établissements commerciaux divers.

Le LINGE est précieux
Vous ne savez comment le laver
Plus de soucis si vous le confiez
à la BLANCHISSERIE LAMAIGNERE
6, Faubourg Cabazat, Cahors
(Près le Pont Valentré)
Tél. : 281
LINGE IMPECCABLE
PRIX IMBATTABLES

Infraction à la loi

M. B., marchand de chaussures à Cahors, avait été condamné par la Cour d'Appel d'Agen à 150 francs d'amende et à l'affichage du jugement pendant 15 jours.

L'extrait du jugement fut affiché le 30 mai. Le 9 juin, M. le Commissaire de police constatait que cet extrait était recouvert par une affiche.

Procès-verbal a été dressé et transmis au Parquet.

Probité

M. Edmond Alazard, demeurant à Flottes, a déclaré au Commissariat de police qu'il avait trouvé une montre qu'il tient à la disposition de son propriétaire.

Nécrologie

Nous avons appris avec regret la mort de Mme Emilie Petit, décédée mardi, en son domicile, rue St-Géry.

Cette mort a provoqué une vive émotion parmi tous ceux qui connaissaient la regrettée disparue.

Ses obsèques ont été célébrées jeudi matin, à 9 h. 30, au milieu d'une nombreuse assistance qui a témoigné de vives sympathies à la famille.

Nous prions M. Ernest Petit, les familles Aymeric, Pelet, Moulhiérat, Cazard et tous les parents de vouloir bien agréer l'expression de nos sincères condoléances.

Recrutement des moniteurs d'Education Physique et Sportive

Un concours pour l'admission au Collège National de moniteurs pour les candidats et candidates de 30 à 39 ans aura lieu aux chefs-lieux d'Académie, les 15 et 16 juillet (inscriptions closes le 30 juin).

Pour tous renseignements complémentaires et pour la constitution du dossier, les candidats de l'Académie de Toulouse, remplissant les conditions, doivent écrire à la Direction régionale de l'Education Générale et des Sports, 39, rue Alsace-Lorraine, à Toulouse. Inscrire sur l'enveloppe : « Concours moniteurs ».

Produit de la collecte des 1er et 8 juin

Le Maire de Cahors fait connaître que le produit de la collecte des journées de distribution gratuite de pain (1er et 8 juin) s'élève à 5.240 francs. Il adresse ses meilleurs remerciements à la population tout entière pour ce beau geste de solidarité envers nos prisonniers de guerre. Cette somme a été versée à la Recette municipale.

Tribunal Correctionnel

Dans sa dernière audience, le tribunal correctionnel a jugé les affaires suivantes :

Excitation de mineures à la débauche. — Le nommé François Nicolaï, 39 ans, est poursuivi pour excitation de mineures à la débauche. Nicolaï qui est titulaire de plusieurs condamnations est condamné à 4 mois de prison.

Défaut d'affichage de menu. — Pour défaut d'affichage de menu, Mmes Montagne et Vernet, restauratrices à Beauregard, sont condamnées à 16 francs d'amende.

Vente de pain frais. — Pour vente de pain frais trois boulangers, Robert D., de Puy-l'Evêque, Jean R., de Puy-l'Evêque et René C., de Frayssinet-le-Gélat, sont condamnés à 16 francs d'amende.

Etranger en défaut. — Le nommé Bastide Beltran, de nationalité espagnole, ouvrier maçon, est condamné à 25 francs d'amende pour défaut de carte d'identité et à 6 francs d'amende pour défaut de sauf-conduit spécial.

Défaut d'autorisation de circuler. — Pour défaut d'autorisation de circuler, M. Emile B. est condamné à 16 francs d'amende.

Les Sports

Championnats du Lot d'athlétisme

Dimanche 15 juin auront lieu à Cahors les championnats du Lot d'athlétisme.

Les principales sociétés du Lot y seront représentées. Parmi les athlètes engagés, nous avons l'honneur de présenter au public : Dessus, de Figeac, gagnant de la médaille de mérite sur 100 m. plat en 1937. International en 1938, Dessus a représenté la France dans les rencontres internationales. Parmi les principales, citons : France-Allemagne pour le 100 m., France-Suisse, à Bâle, pour le 200 m. (temps 22" 6/10), France-Pologne, à Varsovie, pour le 100 m. réalisant 10" 9/10.

Nous reverrons avec plaisir le jeune champion scolaire du 200 m. plat, Corduché, et, à ses côtés, le stadiste bien connu, Lescoul, champion d'Auvergne du 200 m. plat.

Vu la classe des engagés, nous espérons que le soleil étant des nôtres, de brillantes performances seront réalisées.

LES JEUNES CADOURQUES

Tous les jeunes gens qui voudraient pratiquer le football sous les couleurs des Jeunes Cadourques pour la saison 1941-1942 sont priés de se faire inscrire chez M. R. Diaz, rue du Portail-Alban, ou chez M. J. Contios, avant le 16 juin inclus. — *Le Bureau.*

Arrondissement de Cahors

Catus

Succès scolaires. — Les examens du certificat d'études primaires ont eu lieu le lundi 9 juin à Catus. 51 candidats ont été présentés et 40 ont été déclarés admissibles.

Les trois élèves de Catus : Mlle Cayla, les jeunes Bouyssou et Balet ont été reçus.

Sincères félicitations aux jeunes lauréats ainsi qu'à leurs dévoués maître et maîtresse.

Nuzéjouls

Hyménée. — On nous annonce le prochain mariage de M. Kubiak Vincent, chauffeur d'auto à Caillac, avec Mlle Eudoxie-Yvette Miquel, domiciliée à Nuzéjouls.

Nous adressons aux jeunes époux nos meilleurs vœux de bonheur.

Saint-Pantaléon

La maraude. — Cultivateurs, veillez avec assiduité sur vos récoltes car, à l'époque où nous vivons, elles sont exposées à vous être volées par dès gens mal intentionnés.

Déjà, dans diverses localités de notre département, des maraudeurs ont commis pas mal de méfaits ; là, ils ont arraché, malgré la défense qui en a été faite, des pommes de terre ; ailleurs, ils ont procédé à la cueillette des ails, oignons, petits pois, fèves, etc... et il y en a même qui ont visité les clapiers et les poulaillers pour s'emparer des poulets et des lapins qui s'y trouvaient.

Certes, nous n'ignorons pas que la maréchaussée se livre, avec un zèle des plus louables, à une surveillance très active de tous les produits de la ferme ; mais, comme son effectif est assez réduit, il lui est impossible de pouvoir se trouver partout à la fois.

Aussi bien, amis cultivateurs, nous ne saurions trop vous conseiller, si vous ne voulez pas être victimes des gens de la maraude, de vous employer activement à seconder tous les efforts déployés par la maréchaussée en veillant constamment sur toutes vos récoltes et particulièrement sur les plantes maraîchères ainsi que sur vos clapiers et vos poulaillers.

En outre, dès que vous aurez quelques indices permettant d'arrêter les voleurs, vous aurez à en aviser immédiatement ceux qui sont chargés de faire respecter la loi et en agissant ainsi vous rendrez service à la société tout en sauvegardant votre bien. — J. P.

Un eczéma qui dure

C'est la marque d'un sang impur et insuffisamment minéralisé et aussi d'une infection intestinale. C'est parce qu'ils combattent ces différentes affections que les Sels Largan améliorent immédiatement l'état général, font disparaître l'eczéma, l'acné, boutons, et rougeurs de la peau, arrêtent toutes démangeaisons. Prenez régulièrement une fois par jour un verre à madère de la solution dépurative que vous préparez vous-même en versant dans un litre d'eau un flacon de Sels Largan, composés de sels alcalins, de sels de fruits et de chlorure de magnésium recommandé par le professeur Delbet. Les Sels Largan, pour 16 jours de traitement, valent seulement 9 Frs 05. Ttes Phies.

Arrondissement de Figeac

Figeac

L'Hôtel de la Monnaie. — A une époque où l'attention de tous est sollicitée vers tant de sujets douloureux, tant de thèmes touchant à la vie pratique, il est réconfortant de constater que dans un autre domaine (et qui se rattache aussi aux questions d'intérêt public), nous sommes à Figeac invités au rappel du passé historique, à la visite des lieux où la survivance du vieux Figeac nous est présentée sous son aspect le plus évocateur et le plus impressionnant. N'est-il pas des moments où l'esprit et le cœur doivent se reposer et se réchauffer tout près des souvenirs tangibles de ce qui fut le glorieux autrefois ?

C'est ainsi que s'est rouvert l'hôtel de la Monnaie, siège social du Syndicat d'initiative, musée aussi curieux qu'instructif, gratuitement présenté au public de la façon la plus judicieuse et la plus intéressante.

Français repliés, et pour qui Figeac est la bonne ville accueillante, allez voir l'hôtel de la Monnaie.

Allaitement maternel. — Le Secrétariat de la Mairie rappelle aux bénéficiaires de l'allocation de l'allaitement maternel qu'elles doivent apporter à la Mairie avant le 17 juin, dernier délai, le certificat d'allaitement, faute de quoi leur allocation se trouverait supprimée d'office.

Arrestation. — Quelques individus douteux ayant été signalés à la police, nos agents se livrèrent aussitôt à une enquête serrée. L'un d'eux, en civil, ayant lié connaissance avec un étranger, alla jouer avec lui à la belotte dans un débit voisin ; mais la partie fut interrompue par l'arrivée d'un agent qui demanda des pièces d'identité. Après une vérification sérieuse de ces dernières, le nommé Florito fut conduit au commissariat où, après un interrogatoire qui dura quatre heures, il offrit 400 francs à M. Picot, commissaire de police, pour qu'il le relaxe. Ce dernier l'a mis aussitôt en état d'arrestation pour tentative de corruption de fonctionnaires.

Succès. — Nous sommes heureux d'apprendre le succès remporté à l'examen des bourses par les élèves : André Ribère (troisième série), Jack Leprince (troisième série). Nos félicitations.

Contravention. — Sur le marché de samedi 7 juin, deux procès-verbaux ont été dressés à deux personnes de Décazeville, pour infraction aux arrêtés qui interdisent aux « allogènes » de venir acheter de la volaille sur la place de Figeac.

Le marché. — Le marché de samedi, sauf en légumes de saison qui étaient assez abondants, a manqué un peu de tout. Très peu de volaille et pas d'œufs, quelques chevreaux vendus à 11 francs le kilo, prix taxé. Le ravitaillement est devenu très difficile pour certains.

Saint-Céré

Bons de chaussures. — Les personnes ayant demandé un bon de chaussures et dont la demande a été acceptée sont informées que leur nom figure sur une liste affichée à la mairie et sont priées de se présenter au secrétariat le plus tôt possible.

Fièvre aphteuse. — Un cas de fièvre aphteuse ayant été constaté dans les étables de l'hôpital-hospice, la population est invitée à prendre toutes précautions pour éviter la propagation de cette maladie et notamment de ne pas circuler aux abords de l'hôpital St-Jacques.

Au Rex cinéma. — Jeudi 12 courant en soirée à 21 heures et dimanche 15 juin en matinée à 15 heures et en soirée à 21 heures, le cinéma Rex présentera « La Jana » dans un grand film d'aventure « L'Etoile de Rio ». En complément « Le Mystère du Diamant ».

Pêcheurs... attention. — L'ouverture de la pêche à la ligne ayant lieu le dimanche 15 juin, nous ne doutons pas que les bords de notre rivière « la Bave » seront pris d'assaut dès la première heure ; toutefois MM. les propriétaires riverains font appel à la bonne volonté des pêcheurs pour respecter autant que possible les prés non encore fauchés, ainsi que les petits arbres qui sont plantés en bordure de rivière. Plus que jamais, par ces temps difficiles, ce devoir s'impose. Nous sayons par avance que nos « pescofis » sauront se montrer dignes de ce nom.

Vélo-Club St-Céréen. — C'est le 15 juin que le V.C.S.C. fera disputer le Grand Prix sur le parcours suivant : Côte d'Aynac, descente de Presque, plus, deux fois, le tour du Pont de Madail, Bonneviole, Bretenoux.

Nous espérons que le beau temps aidant, les sportifs pouront venir nombreux assister à cette course qui sera très disputée.

L'homme connaît-il un « âge critique »

Sans aucun doute. Vers l'âge de 50 ans, l'homme traverse une période tout aussi critique que celle du retour d'âge chez la femme. Il est alors sujet à des accidents congestifs qui peuvent lui être fatals. Les Gouttes Floride, qui régularisent la circulation et entretiennent la souplesse des veines et des artères, lui seront très utiles à cet âge. Les Gouttes Floride évitent la stase sanguine et décongestionnent le cerveau. Elles préservent de l'hypertension et prolongent la jeunesse. 12 fr. 25 le flacon. Ttes Phies.

Latronquière

Bras broyé par une cardeuse. — Lundi, Mme Mathéau s'était rendue à l'usine de Sénaillac, près Latronquière, pour carder de la laine. Au cours de son travail, Mme Mathéau eut le bras droit happé par la machine. Il fut complètement broyé.

Après avoir reçu les soins de M. le Docteur Lassalle, elle fut transportée à l'hôpital de Figeac, où elle dut subir l'amputation du bras.

Cet accident a provoqué une vive émotion dans la région où Mme Mathéau, mère d'une nombreuse famille, est très estimée.

Linac

Légion Française des Combattants. — Dimanche, 8 juin, une réunion a eu lieu à la mairie, à laquelle assistaient les jeunes légionnaires de Linac et les familles des prisonniers.

M. le capitaine Alric a exposé les buts de la Légion, les devoirs des jeunes combattants de 1939-40 et ce qui était possible de faire en faveur des prisonniers.

Arrondissement de Gourdon

Souillac

Séance récréative. — Une brillante séance a été donnée, dimanche dernier, en matinée, à la salle de la mairie, par les Groupements chrétiens de jeunesse féminine. Les Ames vaillantes, les Urbaines et les J.O.C.F. rivalisèrent d'entrain, de bonne grâce, de naturel et d'art scénique devant un public profondément ému et enthousiasmé que la salle pouvait à peine contenir. Les applaudissements vibrants et répétés témoignaient de l'intérêt que provoquèrent, dans l'auditoire, les différentes scènes représentées. Nous citerons seulement « Le salut au Maréchal », la grande fière « Marie des Gosses » et le ballet final, « Les Vagues ». La séance était donnée au profit du Secours national et des prisonniers de guerre.

A la fin de la séance, M. le Doyen a distribué félicitations et remerciements.

Fatigué au moindre effort

Si vous vous sentez affaibli, sans forces, devant votre tâche quotidienne, vous avez intérêt à commencer tout de suite une cure de Quintonine. Versez un flacon de cet extrait dans un litre de vin et buvez, avant chaque repas, un verre à madère du mélange reconstituant ainsi obtenu. Vous sentirez vite vos forces revenir. Ttes Phies et Phie Orliac à Cahors, 5 fr. 85 le flacon de Quintonine.

PETITES ANNONCES

M. CAMINADE informe sa clientèle de l'ouverture de son restaurant « **Le Nouveau Vatel** », le 14 juin.

Dame seule demande **appartement 3 pièces,** vides. Faire offres Bureau du Journal.

PAPIERS PEINTS
Prix les meilleurs
L. ICHES, quai Ségur, Cahors

Importante Société recherche **Sténo-dactylo,** ayant connaissances comptabilité. Sérieuses références exigées. Ecrire au Bureau du Journal.

GROUPEMENT CHARBONNIER DU LOT

Société Anonyme à capital variable
Siège Social : Chambre de Commerce CAHORS
Bureau : 24, rue G.-Clemenceau

CONVOCATION

MM. les actionnaires du *Groupement Charbonnier du Lot sont convoqués en Assemblée Générale extraordinaire et ordinaire* le dimanche 29 juin 1941, à 13 h. 30, au siège social, à la Chambre de Commerce, à Cahors.

Ordre du jour : Assemblée extraordinaire : Modification aux statuts, par application de la loi du 16 novembre 1940.

Assemblée générale ordinaire : 1° Rapport du Conseil d'Administration ; 2° Rapport du Commissaire aux Comptes; 3° Approbation, s'il y a lieu, de ces deux rapports et du bilan ; 4° Renouvellement des Administrateurs; 5° Quitus à donner aux administrateurs sortants ; 6° Questions diverses. — *Le Président :* L. SÉNAC.

Imp. COUESLANT (personnel intéressé).
Le co-gérant : L. PARAZINES.

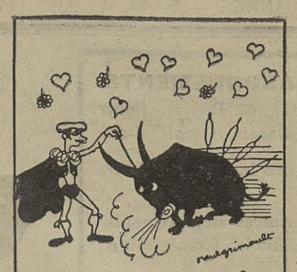

tentez donc votre chance à la
LOTERIE NATIONALE
E.23

ETAT FRANÇAIS

Extrait du décret du 21 mars 1941 portant retrait de la nationalité française

Nous Maréchal de France, Chef de l'Etat Français,

Sur le rapport du Garde des Sceaux Ministre Secrétaire d'Etat à la Justice,

Vu la loi du 22 juillet 1940, relative à la révision des naturalisations,

Vu les avis de la Commission de révision des naturalisations des 11, 12, 14, 15, 18, 20, 25, 27 et 29 et 30 novembre 1940,

Décrétons :

Article 1er. — La qualité de français est retirée à KORN Icek, tailleur, né le 15 mai 1904, à Lodz (Pologne), demeurant à Paris, 39, rue de Turenne, naturalisé Français par décret du 19 mars 1940, publié au *Journal Officiel* le 31 mars 1940, et NACELEVITCH Sarah, épouse du précédent, née le 10 octobre 1903, à Lovitch (Pologne), demeurant à Paris, 39, rue de Turenne, naturalisée Française par le même décret, et leurs enfants :

1° Maurice-Jacob, né le 25 août 1929, à Paris, devenu Français par déclaration souscrite le 3 mars 1931, enregistrée au ministère de la justice le 16 avril 1931, par application de l'article 3 de la loi du 10 août 1937 ;

2° Albert, né le 13 janvier 1933, à Paris, devenu Français par déclaration souscrite le 19 avril 1937, enregistrée au ministère de la justice, le 14 novembre 1938, par application de l'article 3 de la loi du 10 août 1927.

Article 2. — Le garde des sceaux, ministre secrétaire d'Etat à la Justice, est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal Officiel.*

Fait à Vichy, le 21 mars 1941.

Ph. PÉTAIN.

Pour le Maréchal de France,
Chef de l'Etat Français, le
Garde des Sceaux, Ministre
Secrétaire d'Etat à la Justice,
Joseph BARTHÉLÉMY.

ETUDE
de Maître MERIC
Avoué à Cahors
8, rue Georges-Clemenceau

JUGEMENT DE DIVORCE

A.J. du 4 novembre 1940

D'un jugement rendu contradictoirement par le Tribunal Civil de Cahors, le 6 mars 1941, enregistré, signifié et devenu définitif,

Entre: Madame Simone HENRY, épouse SÉCHER Francis, la dite dame demeurant à Cahors, 15, rue St-James,

Et : Monsieur SÉCHER Francis, employé à la Société Nationale des Chemins de Fer Français, domicilié à Cahors, rue Emile-Zola, n° 11, actuellement employé au Dépôt des Machines à Montauban, où il réside, 53, Faubourg Toulousain,

Il appert :

Que le divorce a été prononcé entre les époux HENRY-SÉCHER au profit de la femme et aux torts et griefs du mari.

Pour extrait.

Cahors, le 11 juin 1941.

Feuilleton du *Journal du Lot.* 11

MAX DU VEUZIT

VERS L'UNIQUE

— Faisons la paix, mademoiselle Isabelle, fit-il à mi-voix, d'un ton qui cherchait à être sympathique. Un bonbon de réconciliation, cela ne se refuse pas.

— Alors, je m'excuse de n'en pas prendre, fit la voix correcte de la jeune fille.

Une crispation troubla le fin visage du visiteur.

— Même cela de moi, vous le refusez ? insista-t-il avec un sourire contraint.

— Je ne mange guère de chocolats, expliqua-t-elle, toujours très patiemment. Quand j'en désire, je les achète moi-même.

— Vous craignez peut-être que j'aie empoisonné ceux-ci ?

Sous une raillerie, il cachait son dépit.

L'orpheline leva les yeux, une seconde, sur son interlocuteur :

— De vous, tout est possible, répondit-elle simplement.

Il ne s'attendait pas à une telle riposte et il se mordit la lèvre pour maîtriser son mécontentement qu'un mot trop vif était prêt à traduire.

Tendant la boîte au groupe des femmes, il prit congé un peu brusquement :

— Allons, mesdames, partagez-vous le reste. Et à demain !

Dégageant la porte, il l'ouvrit devant Isabelle.

— Passez, mademoiselle.

Elle hésita, se demandant s'il n'allait pas la suivre.

Un instant, tournée vers ses camarades, elle cherchait des yeux celle qui pourrait l'accompagner. Mais toutes étaient occupées au partage des chocolats et ne s'occupaient pas d'elle.

Alors, bravement, elle sortit.

« Une pauvre fille doit savoir se défendre seule », pensa-t-elle en évoquant la phrase que Lyse Rolle lui avait dite le jour où elles s'étaient connues.

Au fond, les assiduités d'Henri Talaine attristaient Isabelle plus qu'elles ne lui faisaient peur. Elle avait l'impression que le jeune homme était plus hardi en paroles qu'en actes et qu'elle saurait toujours se défendre contre lui.

Elle passa sans hâte devant le concierge qui la regarda, étonné de la voir suivie d'Henri Talaine.

« Encore une qui ne restera plus bien longtemps sage », pensa le bonhomme, en hochant la tête avec philosophie.

Depuis des années qu'il assurait au Lyrique les mêmes fonctions, il en avait vu quelques-unes défiler devant lui !

C'était toujours pareil. Elles sortaient seules, d'abord ; puis, un beau jour, un homme les attendait à la porte et les suivait... Quelques jours après elles ne revenaient plus au théâtre et il y avait, quelque part, une pauvre fille de plus !

Cependant Isabelle se pressait, dans la rue sombre, vers le boulevard où elle comptait prendre le métro.

Derrière elle, le pas de Talaine semblait copier le sien.

« Va-t-il me suivre longtemps ainsi ? » se demanda-t-elle, un peu ennuyée de cette poursuite.

Il eût fait jour qu'elle aurait dépisté l'indiscret ; mais, à minuit passé, que peut faire une humble travailleuse qui n'a pas la ressource de s'offrir un taxi, sinon rentrer chez elle par le dernier métro ? Isabelle n'avait pas d'autre alternative.

« On prétend que depuis la guerre les hommes ne perdent plus leur temps à suivre une femme dans la rue ! » soupira-t-elle, en pensant qu'il n'en était pas toujours ainsi.

Sur le boulevard, Isabelle marcha plus modérément. Il y avait des taches de clarté à chaque devanture de magasin et la foule, assez dense, la garantissait contre une trop grande hardiesse de son poursuivant.

D'ailleurs, elle aperçut bientôt les feux rouges de l'entrée du métro.

Et elle s'engouffra dans la station souterraine sans oser tourner la tête pour s'assurer si elle était toujours suivie.

⁂

Dans le compartiment de seconde classe où elle avait pris place, Isabelle parut s'absorber dans la contemplation de la ligne métropolitaine. Elle regardait défiler les murs nus avec autant d'attention, semblait-il, que s'il se fût agi d'un paysage merveilleux.

En réalité, enfoncée dans ses pensées dont elle suivait le fil mélancolique, elle ne désirait rien tant que de ne pas paraître avoir remarqué la présence d'Henri Talaine.

Dans le reflet des glaces formant miroir sans tain, elle apercevait celui-ci debout, à l'autre extrémité du wagon. Plongé dans son journal il ne semblait pas lui-même faire attention à la jeune fille. Mais le seul fait qu'il était là, dans cette voiture de seconde classe, lui, l'élégant clubman qui avait à sa disposition les plus merveilleuses voitures et les plus adroits chauffeurs, indiquait suffisamment à Isabelle qu'il n'avait pas perdu sa piste.

Si elle avait eu doute à ce sujet, elle en aurait été vite tirée.

Quand vint pour elle le moment de descendre et qu'elle se leva de son siège, elle vit Talaine plier son journal.

Il affectait toujours de ne pas s'occuper d'elle mais lui aussi devait avoir suivi ses mouvements par le jeu des glaces du wagon.

Il quitta celui-ci derrière elle, et c'est toujours à sa suite qu'il gravit les escaliers de ciment.

Dehors, il copia à nouveau son pas sur le sien.

Un peu désemparée par cette poursuite qui ne se lassait pas, Isabelle marchait plus vite, son léger manteau bien serré contre elle et la tête un peu basse sous la bise qui cinglait fortement à cette heure.

Elle traversa la place Clichy. Avant de s'engager dans la rue étroite où était sa chambre elle eut une légère hésitation et arrêta sa course.

Le suiveur s'immobilisa aussitôt.

Un gros soupir gonfla la poitrine d'Isabelle.

Lui fallait-il donc arriver chez elle escortée de cet homme ? Que penserait sa concierge ou l'un quelconque des locataires pouvant l'apercevoir à cette heure tardive ?

Enfin, elle avait la crainte obscure de révéler à son poursuivant l'endroit exact où elle habitait.

Elle sentait que s'il s'acharnait ainsi à la suivre, c'est que, justement, pour continuer plus librement ses importunes assiduités, il avait besoin de connaître sa vie privée et le lieu de sa résidence.

Alors, un grand courage envahit subitement l'orpheline.

Au lieu de fuir devant la menace, elle marcha hardiment vers le jeune homme.

Surpris de l'attitude de la jeune fille qui, au lieu de poursuivre sa route, revenait vers lui, Henri Talaine ne songea pas à s'écarter. Il la regardait, étonné, et prêt à toutes les suppositions quand elle s'arrêta devant lui.

— Monsieur Talaine, dit-elle avec fermeté, puis-je vous demander de ne pas insister plus longtemps derrière moi ?

— Mais, permettez, mademoiselle, je ne vous ai rien dit qui puisse me valoir cette demande.

— Depuis une heure, vous me suivez.

— La rue est à tout le monde et je suis navré que ma route soit identique à la vôtre.

Elle haussa les épaules, presque agacée de son ton trop courtois.

— Admettons, voulez-vous, que votre chemin soit, en effet, par hasard, parallèle au mien...

— Ce par hasard me plaît infiniment, railla-t-il doucement.

— Je vous ai dit : Admettons, riposta-t-elle en s'énervant.

— Et alors ? en admettant ce que vous désirez ?

— Eh bien ! je vais vous prier de bien vouloir interrompre votre course, pendant quelques minutes.

— Pourquoi cela ?

— Parce que j'habite dans cette rue, que je suis une honnête fille, et que je désire rentrer seule chez moi, sans qu'aucune ombre masculine importune règle son pas sur le mien.

— C'est dans cette rue que vous habitez ? questionna-t-il un peu méfiant.

— Oui.

— A quel numéro ?

— Oh ! protesta-t-elle. J'estime que cela ne vous intéresse pas.

— Alors, mademoiselle, je ne puis pas interrompre mon chemin. Le malheur veut que j'aie absolument besoin de m'intéresser à des choses que vous n'estimez pas nécessaires.

— C'est inimaginable ! s'exclama-t-elle ; vous avez une audace !...

— Moins grande qu'elle ne vous apparaît remarqua-t-il tristement. Je vous ai suivie discrètement sans oser vous adresser la parole. C'est vous qui m'avez accordé ce bonheur de pouvoir échanger quelques paroles avec vous, dans une si grande solitude que j'en ai le cœur tout remué d'une telle marque de confiance.

— Oh ! protesta-t-elle de nouveau avec rage. Comment pouvez-vous vous prévaloir de cet échange de paroles ? Je suis une malheureuse orpheline que personne ne protège ; il me faut défendre seule ma réputation et mon humble vie solitaire.

Des larmes de dépit mouillaient subitement ses yeux sombres.

— Je n'attaquais ce soir ni l'une ni l'autre, observa-t-il doucement. Poursuivez votre chemin, mademoiselle Isabelle, et laissez-moi suivre le mien, même s'il est dans le sillage du vôtre.

— Enfin, en quoi ma vie privée vous intéresse-t-elle ! s'exclama la jeune fille avec un puéril désespoir. Est-ce que je m'intéresse à la vôtre, moi ?

(*à suivre.*)